

**COMMUNE DE
GENNES**

*Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 8*

*Date de convocation :
21/10/2025
28/10/2025*

*Date d'affichage :
05/11/2025*

DELIBERATION

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent, n'ayant pu se tenir faute de quorum en début de séance. Le Conseil municipal s'est réuni de nouveau en séance ordinaire à l'Espace de la Combe d'Argent **le trois novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes**.

Membres présents : Carine PARRENIN, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

Membres excusés : Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE
Laurent ROPERS

Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Carine PARRENIN

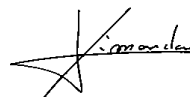
➤ **251101 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025**

Les remarques de Madame Dominique HENRY sont prises en compte concernant :

- la demande de modification de la délibération « 250907 : *Convention de participation au financement de la classe RASED de Saône* » qui mentionne, que le Conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et aux frais matériels de la classe du RASED de Saône par le Conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et aux frais matériels **du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) de Saône**.
- la demande de modification « *La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres (400), et aussi des jeux mis à disposition des usagers* » est modifiée comme suit : La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres de **400 livres deux fois par an** et aussi des jeux mis à disposition des usagers.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

Le maire
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture